

À petites communes grands maires

Creuse

Conseils municipaux trimestriels, bénévolat des adjoints, petites économies, la gestion d'une petite commune creusoise connaît son lot d'ajustements pour mener à bien une embarcation de quelques dizaines de personnes. À Beissat et Pierrefitte, les maires vivent un quotidien bien différent de celui de leurs homologues élus dans les grandes villes.

Alix Vermande

alix.vermande@centrefrance.com

Selon le dernier recensement effectué en 2017, vingt-six communes du département comptent moins de 100 habitants, le plus souvent dans des territoires isolés bien loin de la ville de Guéret.

À ce petit jeu, la municipalité de Beissat l'emporte avec seulement vingt-cinq âmes vivant au cœur du parc naturel régional de Millevaches. « On s'appelle régulièrement avec ma collègue de Brousse pour savoir qui a le moins d'habitants. C'est presque devenu un petit jeu entre nous », rapporte, non sans ironie, le maire Gérard Rougier.

Un budget ajusté à l'euro près

Des variations importantes pour le budget d'une commune qui reste également modulable selon le passage ou non du... chasse-neige à Beissat. « Cette année, nous n'avons pas eu besoin de le passer donc forcément, ça nous laisse une certaine marge de manœuvre dans le budget. »

De petites conjonctures amenant de grandes économies comme à Pierrefitte où le ravalement de l'église s'est effectué en trois ans. « Nous avons travaillé sur un pan de l'église chaque année car nous ne pouvions pas nous permettre de réaliser tout le chantier d'un coup. Il faut veiller à garder le même entrepreneur sur trois ans pour garder une certaine continuité », confie Marie-Hélène Chardin, maire de cette commune de 70 habitants près de Gouzou.

Avec une marge de manœuvre financière assez limitée, ces élus doivent se résigner à renoncer à des projets trop coûteux malgré de nombreuses idées. « Nous avons des projets mais on met beaucoup plus de temps que les

autres qui ont plus de moyens. Par exemple, la construction d'une salle polyvalente nous reviendrait bien trop cher du fait de toutes les nouvelles normes », confirme la Pierrefittoise siégeant à la tête du conseil municipal depuis 2008.

Alors, chacun y va de sa petite astuce pour réduire au maximum les coûts de fonctionnement comme, par exemple, la publication d'un bulletin municipal tous les deux ans car « il n'y a pas assez de travaux réalisés dans une année pour en faire un compte rendu ».

Des élus aux multiples casquettes

Aussi bien à Beissat qu'à Pierrefitte, la présence d'un employé communal se fait rare du fait de l'impossibilité d'en engager un sur toute l'année.

Ainsi, les Beissatois doivent partager cet agent d'entretien avec la commune de Magnat-l'Étrange, les obligeant régulièrement à relever eux-mêmes leurs manches selon Gérard Rougier : « L'employé communal ne peut pas être partout à la fois. Il arrive donc que les adjoints passent un coup de débroussailleuse quand l'herbe repousse. Nous sommes obligés d'entretenir nous-mêmes la commune. »

Le maire n'y fait pas exception, jonglant entre démarches administratives et précieux coups de main à l'image de Marie-Hélène Chardin qui effectue le ménage dans sa mairie mais pas que. « Nous n'avons qu'un employé communal mais il est saisonnier de mai à octobre. Le reste de l'année, nous comptons sur nos petits bras musclés. Je récolte les graines des fleurs pour les semer au mois de mai. Ce sont des économies de bouts de chandelle. »

N'estimant pas « faire le même travail » que leurs homologues de communes bien plus peuplées, ces élus apprécient la

proximité de leur fonction, leur permettant d'être véritablement au cœur des problématiques de leurs administrés, et ceci est parfois à double tranchant. « Dès qu'il y a un souci comme un arbre tombé sur la route on appelle directement le maire. C'est comme si nous étions les pompiers ou la police », ajoute Marie-Hélène Chardin, habitante de Pierrefitte depuis le début des années quatre-vingt.

Une double voire triple casquette donc pour des membres du conseil municipal qui prennent aussi des délibérations assez limitées.

Un conseil municipal aux actions limitées

« En vingt-cinq ans, je n'ai rempli qu'un seul cahier de délibérations, c'est dire ! ». Gérard Rougier pose le décor : le conseil municipal de Beissat n'est pas une usine à décisions, faute de marge de manœuvre. Essayant tant bien que mal de se réunir plus d'une fois par trimestre, ses adjoints attendent une chose avant de se retrouver : « On fait une réunion si on voit que rien peut nous tomber sur le coin de la tête. »

Mais alors, on décide de quoi dans une réunion d'un conseil municipal d'une petite commune ? Principalement des travaux de voirie à en croire Gérard Rougier, même son de cloche pour Marie-Hélène Chardin du côté de Pierrefitte qui émet toutefois une certaine réserve. « L'avenir des petites communes est en péril car on a de moins en moins de moyens. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire de la voirie tous les ans car le coût est très important ».

À l'horizon des élections municipales dans les petites communes, les électeurs auront donc à cœur de choisir non pas une personne pour ses idées politiques mais bel et bien pour sa capacité à gérer sa municipalité en bon père ou mère de famille. Une personne proche de ses administrés et soucieuse de ne pas fragiliser l'avenir financier de sa commune. ■

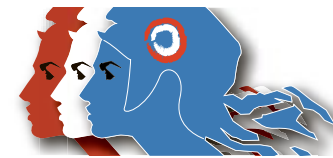


DÉMOGRAPHIE

Avec seulement vingt-cinq habitants, la commune de Beissat est la moins peuplée de Creuse.



Municipales 2020



Un long chemin de croix pour constituer une liste aux municipales



ÉLECTIONS. La mairie du Châtelard est prête pour le 1^{er} tour. PHOTO M. DELPY

Une faible population implique logiquement des difficultés à réunir des noms pour monter une liste dans le cadre des élections municipales. Sept sièges sont à pourvoir dans les communes de moins de 100 habitants.

« Nous sommes longtemps restés à trois pour repartir ». Le constat de Thierry Boudineau, premier adjoint sortant de La Villeneuve, est assez alarmant. Le Creusois a connu de nombreuses difficultés au moment d'établir une liste pour les élections municipales. Si sur cette commune de 49 habitants, seuls sept sièges sont à pourvoir et les volontaires se comptent sur les doigts de la main.

« La première explication est l'importante baisse de la population. Nous sommes passés de 62 à 49 en quelques années. Comme j'aime souvent le dire : sept multiplié par sept ça fait quarante-neuf, du coup c'est difficile de faire le compte ». Thierry Boudineau s'est donc appuyé sur des personnes extérieures qui sont néanmoins propriétaires à La Villeneuve. Et le dénouement s'est joué dans un contexte plutôt léger, quelques jours avant la clôture des listes.

« Tout s'est décanté lors d'une soirée raclette. J'ai fait le tour des convives pour les motiver. J'ai même trouvé des jeunes ! Mais ce n'est pas seulement le

problème de La Villeneuve, c'est dans toutes les petites communes ».

Sept noms ont ainsi été couchés sur cette liste, un moindre mal et une petite victoire pour l'élu sortant.

Cinq noms pour sept sièges à Châtelard

Non loin de La Villeneuve, les élections municipales s'annoncent également atypiques au Châtelard. Dans cette commune de trente habitants, une seule liste sera proposée, le 15 mars, aux électeurs. Mais celle-ci ne compte que cinq noms pour sept sièges au conseil municipal. « Deux colistiers ont quitté le navire dans les derniers jours en raison de vives tensions avec le maire sortant. Compte tenu de la faible population de la commune, il a été impossible de trouver des remplaçants », regrette Muriel Cotentin, la tête de liste.

Avant d'officialiser leur candidature, ces cinq personnes se sont assurées de la viabilité de leur entreprise. « Nous avons demandé à la sous-préfecture s'il était possible de se présenter à cinq. Cela a été validé donc nous pourrions siéger à cinq pendant six ans », assure Muriel Cotentin.

Un quintet d'ores et déjà gagnant donc au Châtelard. ■

DÉCISIONS

Si, au départ, sept conseillers municipaux se réunissaient dans la mairie de Beissat (c'est le minimum pour une commune de moins de 100 habitants), la vérité de 2014 n'est pas celle de 2020.

« À l'heure actuelle, nous avons cinq conseillers municipaux car un a démissionné et l'autre a démissionné. Six ans c'est court et c'est aussi long dans un sens », rappelle Gérard Rougier, (à droite), ancien agent SNCF et maire depuis 1995.

À l'échelon supérieur, ces élus peinent à se faire entendre dans leur communauté de communes respective, malgré un poids équivalent à de nombreux maires dans les décisions. « Je parle en réunion mais on ne m'écoute pas car qui se soucie de Pierrefitte qui n'a que 70 habitants et aucun commerce ? », regrette Marie-Hélène Chardin (ci-dessus). La maire de Pierrefitte s'estime parfois lésée dans certains chantiers de la Comcom même si, en dernier lieu, l'officialisation de l'arrivée de la fibre dans sa commune pour 2020 reste une petite victoire.

PHOTOS BRUNO BARLIER ET PASCAL DACASA



Sur le web

Retrouvez l'intégralité de nos reportages sur les petites communes creusoises ainsi que l'actualité des élections municipales dans le département sur notre site internet.



www.lamontagne.fr